



Bonnes pratiques en matière de feuillées

Fiche technique à l'attention des communes et des propriétaires de prairies louées aux scouts

Objectif : sensibiliser les mouvements de jeunesse à l'usage des bonnes pratiques en matière de feuillées. Proposer aux propriétaires-bailleurs d'insérer une clause dans ce sens dans les conventions de location avec les mouvements de jeunesse.

Contexte : la présence de nombreux camps de jeunes en été dans certaines régions peut engendrer une pression environnementale non négligeable sur les eaux de surface et souterraines. Afin de réduire l'impact de ces camps, il est important d'utiliser de bonnes pratiques pour la mise en place des feuillées. A titre d'exemple, dans les Cantons de l'Est, afin d'éviter la pollution de l'eau par les feuillées, l'utilisation de toilettes mobiles (Cathy cabines ou toilettes sèches) est obligatoire.

Bonnes pratiques :

Pour qu'une toilette ait un impact minimum sur l'environnement, il faut favoriser au maximum la bonne dégradation des déjections qu'elle recueille. Pour cela, une bonne oxygénation est nécessaire.

- **Toilettes sèches :**

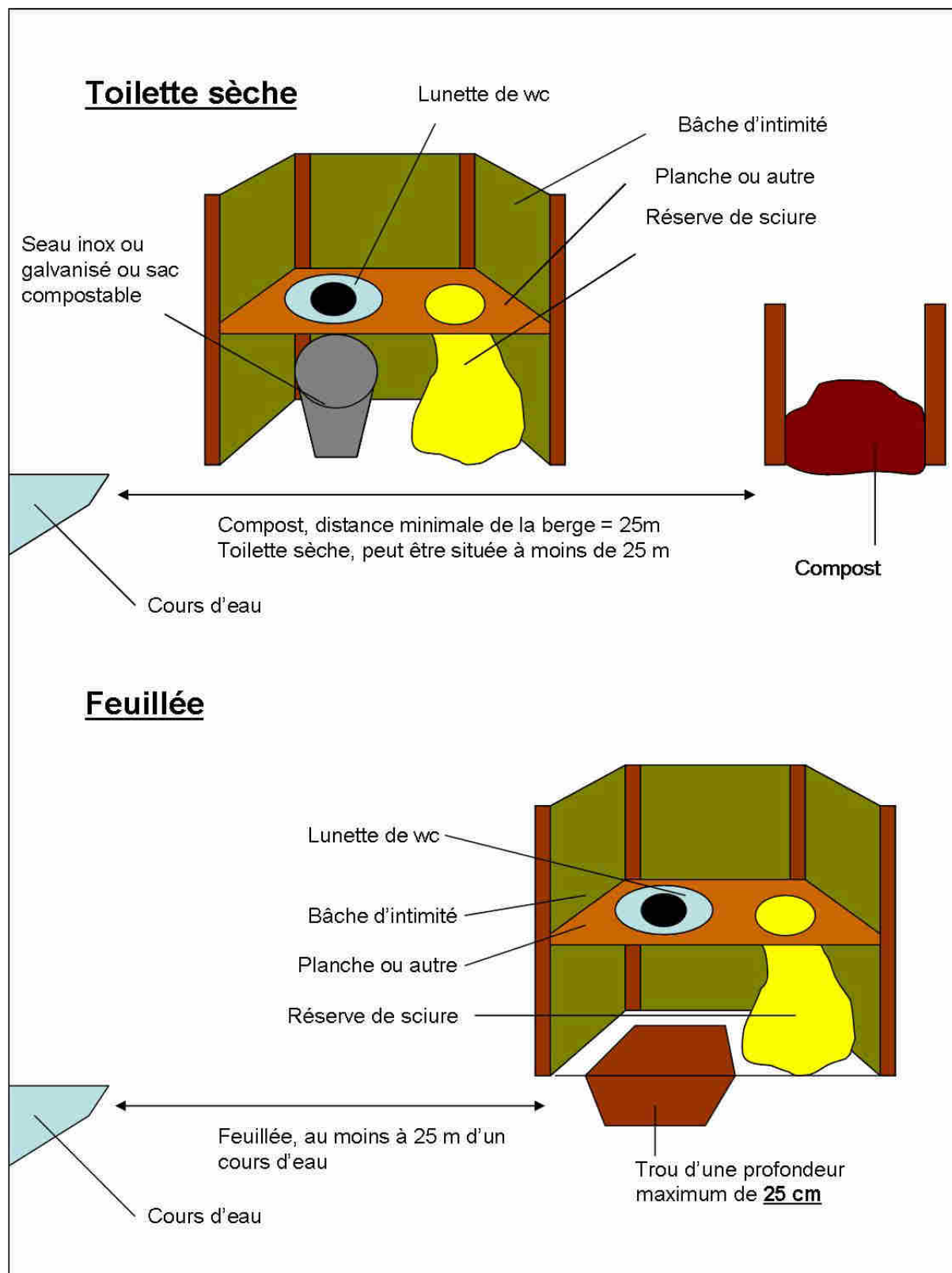
Il faudra donc toujours privilégier le hors sol et pour cela, choisir le système de toilette sèche qui sera vidée régulièrement et compostée à l'air libre. Si la toilette est bien gérée et qu'on y ajoute suffisamment de sciure, ce système offre en outre plus de confort qu'une feuillée classique puisqu'elle génère moins d'odeurs (Voir plan toilettes sèches).

- **Feuillées :**

S'il n'est pas possible, pour diverses raisons de réaliser une toilette sèche, il faudra privilégier une feuillée de faible profondeur **située à 25 m au moins du cours d'eau** le plus proche (même s'il s'agit d'un tout petit ruisseau). La feuillée sera rebouchée au fur et à mesure avec de la sciure ou des feuilles mortes et ne sera recouverte avec de la terre qu'en fin de camp. **La profondeur du trou devra être de 25 cm au grand maximum** afin de permettre une bonne décomposition des matières organiques.

Une fiche d'information destinée aux mouvements de jeunesse est également disponible.

Plan de la toilette sèche et de la feillée bio maîtrisée



Contrat de rivière pour la Lesse ASBL

N° d'entreprise 0894.160.351
Rue de Dewoin 48
5580 Rochefort
Tel : 084/222 665

www.crlasse.be
info@crlasse.be

Contrat de rivière pour la Lesse ASBL

N° d'entreprise 0894.160.351

Rue de Dewoin 48

5580 Rochefort

Tel : 084/222 665

www.crlesse.be
info@crlesse.be